Cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 - Annulée

19 mars 2020 - 17:30 - 19 mars 2020 - 18:00 *2020-03-19 17:30:00 2020-03-19 18:00:00 Cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 - Annulée Le 18 mars 2016, des personnalités politiques ont publié une tribune dans le Figaro pour protester contre la participation de François Hollande, président de la République, à cette commémoration le 19 mars 2016. La date de l'hommage national aux morts en Algérie continue de faire débat, notamment entre représentants des rapatriés et harkis d'une part et associations d'anciens combattants d'autre part. La date de l'hommage aux morts de la guerre d'Algérie a été officiellement fixée le 5 décembre, lors de l'inauguration en 2003 par le président Jacques Chirac du monument national érigé quai Branly à Paris à la mémoire de tous les soldats morts en Afrique française du nord (AFN) de 1952 à 1962. A l'occasion du cinquantième anniversaire en mars 2012, le secrétaire d'État aux anciens combattants, Marc Laffineur, annonçait que l'Etat n'organiserait "aucune commémoration nationale" du cessez-le-feu du 19 mars 1962 entre la France et le FLN algérien, au lendemain de la signature des Accords d'Evian. Le secrétaire d'Etat soulignait que "si le 19 mars évoque la joie du retour des militaires français dans leur famille, il marque également l'amorce d'un drame pour les rapatriés, contraints au déracinement, et le début d'une tragédie pour les harkis, massacrés dans les semaines qui suivirent, au mépris des accords d'Evian". En novembre 2012, le Parlement a pourtant adopté une loi qui vise à reconnaître à la guerre*

d’Algérie son caractère central dans la construction de l’identité française moderne et assurer une transmission apaisée de sa mémoire aux générations futures. Pour cela, a été instituée, le 19 mars, date symbolique et historiquement significative, une journée nationale du souvenir et de recueillement dédiée à toutes les victimes de ce conflit, civiles comme militaires. Retrouvez une sélection de discours sur les victimes de la guerre d’Algérie et le renouveau des relations franco-algériennes. Source : www.vie-publique.fr Programme 18h30 - Rassemblement face à la stèle - Place du 19 mars 1962 Dépôt de gerbes - sonneries Message du Ministre des Anciens combattants Message de l’ARAC Allocution de Monsieur le Maire Place du 19 mars 1962 Trappesmag drupal.admin@gallimedia.com UTC public
Jeudi 19 mars 2020 à 18h30

Depuis la loi du 6 décembre 2012, le 19 mars a été institué journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d’Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Le 18 mars 2016, des personnalités politiques ont publié une tribune dans le Figaro pour protester contre la participation de François Hollande, président de la République, à cette commémoration le 19 mars 2016.

La date de l’hommage national aux morts en Algérie continue de faire débat, notamment entre représentants des rapatriés et harkis d’une part et associations d’anciens combattants d’autre part. La date de l’hommage aux morts de la guerre d’Algérie a été officiellement fixée le 5 décembre, lors de l’inauguration en 2003 par le président Jacques Chirac du monument national érigé quai Branly à Paris à la mémoire de tous les soldats morts en Afrique française du nord (AFN) de 1952 à 1962.

A l’occasion du cinquantième anniversaire en mars 2012, le secrétaire d’État aux anciens combattants, Marc Laffineur, annonçait que l’Etat n’organiserait “aucune commémoration nationale” du cessez-le-feu du 19 mars 1962 entre la France et le FLN algérien, au lendemain de la signature des Accords d’Evian. Le secrétaire d’Etat soulignait que “si le 19 mars évoque la joie du retour des militaires français dans leur famille, il marque également l’amorce d’un drame pour les rapatriés, contraints au déracinement, et le début d’une tragédie pour les harkis, massacrés dans les semaines qui suivirent, au mépris des accords d’Evian”.

En novembre 2012, le Parlement a pourtant adopté une loi qui vise à reconnaître à la guerre d'Algérie son caractère central dans la construction de l'identité française moderne et assurer une transmission apaisée de sa mémoire aux générations futures. Pour cela, a été instituée, le 19 mars, date symbolique et historiquement significative, une journée nationale du souvenir et de recueillement dédiée à toutes les victimes de ce conflit, civiles comme militaires.

Retrouvez une sélection de discours sur les victimes de la guerre d'Algérie et le renouveau des relations franco-algériennes.

Source : www.vie-publique.fr

Programme

- 18h30 - Rassemblement face à la stèle - Place du 19 mars 1962
  - Dépôt de gerbes - sonneries
  - Message du Ministre des Anciens combattants
  - Message de l'ARAC
  - Allocution de Monsieur le Maire

Contact

Mémoire de Trappes
26-30 rue Jean Jaurès
Tél : 01 30 69 16 60

Emplacement
Place du 19 mars 1962
78190
Trappes

PDF

- Facebook share
- Twitter